

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 12 décembre 2016** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Monsieur Jacques Demers, conseiller
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absente :

Madame Lise Bachand, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PRÉSENTATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET 2017**
6. **ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2017**
7. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation de la présente session a été signifié à tous les membres du Conseil, tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-214

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PRÉSENTATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Les élus prennent connaissance des documents relatifs au budget 2017.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET 2017

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes pour entendre leurs commentaires et/ou questions relatives au budget 2017.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-215

6. ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017, conformément à l'article 954 du Code municipal.

RECETTES

Taxes sur la valeur foncière
Taxes sur autre base
Paiement tenant lieu de taxes
Transferts de fonctionnement
Services rendus org. mun.
Imposition de droits
Amendes et pénalités
Intérêts

1 851 015 \$
793 525 \$
21 000 \$
167 140 \$
113 970 \$
85 900 \$
30 000 \$
24 765 \$

DÉPENSES

Administration générale
Sécurité publique
Transport voirie
Hygiène du milieu
Santé et bien-être
Aménagement et urbanisme
Loisirs et culture
Frais de financement
Remb. dettes long terme
Amortissements
Immobilisations
Affectations

465 996 \$
642 255 \$
724 852 \$
907 717 \$
5 000 \$
167 055 \$
497 285 \$
33 795 \$
308 641 \$
-627 899 \$
113 700 \$
-151 082 \$

TOTAUX :

3 087 315 \$

3 087 315 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-216

7. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 19 h 12.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière